

**Ne ratez pas votre rendez-vous...**

# Le paiement électronique obligatoire dès le 1er juillet

Le plan anti-fraude du Ministre des Finances Vincent Van Peteghem l'avait annoncé : tous les commerces du pays devront obligatoirement proposer au moins un moyen de paiement électronique à leurs clients. Aidé par la crise sanitaire qui a donné un coup de fouet à l'utilisation des moyens de paiement électroniques, le gouvernement a voté cette loi l'automne dernier pour une mise en application dès le 1er juillet prochain.

## Obligatoire, mais pour qui ?

Concrètement, tous les commerces et l'horeca sont concernés par cette obligation de paiement électronique. Les commerçants ambulants ou les cafetiers devront donc aussi se conformer à cette obligation. Par contre, les professions libérales ne sont pas visées par cette mesure.

Evidemment, les paiements en espèces devront rester possibles, mais les clients pourront dans tous les cas avoir le choix du moyen de paiement.

## Quelle solution offrir ?

Parmi toutes les solutions disponibles, le lecteur de carte bancaire, relié ou non à un système de caisse, est une valeur sûre. Il présente en effet de nombreux avantages :

- **Complet** : il permet d'accepter une multitude de moyens de paiements : cartes bancaires, cartes de crédit, chèques-repas, éco-chèques, ...
- **Flexible** : selon le modèle choisi, le terminal peut être fixe, sans fil (via wi-fi) ou mobile (via une puce 4G)
- **Fiable** : la disponibilité de cette solution n'est plus à prouver.
- **Sans mauvaise surprise** : le coût du terminal et des transactions sont fixés contractuellement. Il n'y a donc pas de mauvaise surprise au fil du temps !

## Des aides fiscales aux abonnés absents

Malgré les souhaits du Ministre Van Peteghem, aucun incitant fiscal n'est mis à disposition des commerçants pour franchir le pas du paiement électronique. Mais soyez en sûr : **Keyware propose les meilleures solutions aux meilleures conditions !**



Vincent Van Peteghem  
Source : Wikipedia

## Cadeau !

Profitez de la contribution que Keyware réserve à tous les commerçants qui se verront contraints d'installer une solution de paiement électronique dans leur établissement.

**Keyware offre la gratuité des 6 premiers mois de location en échange du présent document.**